

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CHANCIA**

Séance du lundi 3 avril 2023

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 9	L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril, à dix-huit heures trente-trois minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2023	<b>Étaient présents :</b> BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.
Date de mise en ligne de la délibération : 6 avril 2023	<b>Excusé-es :</b> BERTHAIL Éric, excusé donne pouvoir à BELZUZ Jean-Claude. DUEZ Sophie, excusé donne pouvoir à BONIN Robert.  <b>Absent :</b> KOCIOLO Guillaume.  <b>Secrétaire de séance :</b> FAYE Cyril.
<b>Objet :</b> Demande de subvention – Fonds Vert pour la DECI	

Pour compléter la demande de subvention pour les travaux de DECI délibération n° 2022-046, une demande de subvention de Fonds vert a été effectuée.

La subvention de Fonds vert a été mise en place pour une période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 par la préfecture du Jura, la prévention des risques d'incendie de forêt étant une action soutenue par cette subvention.

Une demande d'une subvention de Fonds vert doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Le plan de financement a donc été modifié comme suit :

Vu l'art L1111-10 du CGCT : « pour les projets d'investissement en matières .....de protection contre les incendies de forêts et de voirie communale qui sont réalisés par ...les communes membres d'un tel établissement lorsque les projets n'entrent pas dans le champ de compétences communautaire, cette participation minimale du maître de l'ouvrage est de 10 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques.

**Projet DECI pour un montant total de 34 000 €**

DETR	: 8 500 €	25 %
Fonds Vert	: 10 200 €	30 %
DST	: 8 500 €	25 %
Fond de concours TECom	: 3 400 €	10 %
Autofinancement	: 3 400 €	10 %

## **DELIBERATION N° 2023-014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** l'opération de DECI et **ARRETE** les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Robert BONIN